

# Mairie de Labergement-Foigney

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, lieu habituel de ses séances, à 18h30 sous la présidence de M. Bernard NAVILLON.

**Étaient présents** : M. Claude BERTHAUT, Mme Rolande CHRETIEN, M. Albert COLARD, M. Laurent HAUCK, M. Yves-Marie KASALA, M. Christian MARTINENT, M. Alain MERCIER, Mme Valérie MOINET, M. Bernard NAVILLON,

**Excusé** : M. Éric ROUSSEL (pouvoir à M. Yves-Marie KASALA)

**Secrétaire de séance** : Mme Rolande CHRETIEN

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 août 2022 est approuvé à l'unanimité.*

### 1 ADMINISTRATION

#### 1.1 Délibération 2022-26 demande de titularisation de l'agent polyvalent des services techniques

Vu la délibération 2018-4 du 31 janvier 2018 portant sur la création d'un emploi permanent d'un agent polyvalent des services techniques à temps non complet,

Vu l'arrêté 8-2018 portant sur la déclaration de la création de l'emploi du 28 février 2018,

Considérant l'expérience de l'agent polyvalent actuellement en poste en tant que contractuel (article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984) depuis le 4 avril 2018,

Le Maire expose aux Membres du Conseil la demande de titularisation de l'agent polyvalent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, 2 contre et 1 abstention :

**DECIDE** de procéder à la stagiairisation de l'agent technique à partir du 1er janvier 2023 en vue de sa titularisation.

#### 1.2 Délibération 2022-27 arrêt des lampadaires à 23h00

Considérant la délibération 2012-37 du 27 juin 2012 votant le principe d'éteindre l'éclairage public à partir de minuit et de le remettre à partir de 5h du matin,

Le Maire propose aux Membres du Conseil, pour des raisons économiques d'éteindre l'éclairage public à partir de 23h00 jusqu'à 5h30 du matin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** d'éteindre l'éclairage public à partir de 23h00 jusqu'à 5h30 du matin

**DECIDE** d'éteindre l'éclairage public du 1er juin 2023 au 15 août 2023 pour une période d'essai d'un an.

#### 1.3 Démission conseillère municipale au 29 août 2022

Mme Pauline GARCIA a quitté la commune de Labergement-Foigney pour s'installer en Champagne-Ardenne en juillet 2022. Elle a démissionné de son poste de conseillère municipale le 29 août 2022.

#### 1.4 Remplacement du miroir au 42 rue de Genlis

Le miroir au 42 rue de Genlis était endommagé et a été remplacé le lundi 12 septembre 2022.

### 2 FINANCES

#### 2.1 Délibération 2022-28 décision modificative emprunt financement des trottoirs rue de Cessy

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'emprunt de 95 000€ à effectuer au Crédit Agricole Champagne Bourgogne et la nécessité de l'intégrer dans le budget 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**DECIDE** d'effectuer les mouvements suivants :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (21) : Installations de voirie	95 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	95 000,00
	95 000,00		95 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>95 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>95 000,00</b>

# Mairie de Labergement-Foigny

## 3 AFFAIRES DIVERSES

### 3.1 Choix définitif du blason de la commune

Voici le blason que le conseil municipal a choisi :



### 3.2 Balayage des rues

Le balayage des rues sera effectué le 21 septembre 2022 par la société PERRBAL de Gevrey-Chambertin.

#### Informations dernière minute :

- Le colombarium du jardin du souvenir doit être installé courant octobre 2022. L'ensemble du jardin sera réaménagé avant la pose du monument.
- Dans le cadre du programme national des ponts ruraux, le pont du Crosne a été inspecté début juillet 2022 par la société Infranéo. Les résultats ont été transmis au CEREMA, établissement public pour la transition écologique et la cohésion des territoires qui doit nous transmettre la synthèse prochainement.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
à 19h30  
Prochain Conseil Municipal : mercredi 12 octobre  
2022

## INFORMATIONS MUNICIPALES septembre 2022

---

Le secrétariat de mairie est ouvert au public, en présence d'un élu :  
**Les lundis de 16h à 19h & les jeudis de 9h à 12h**

*En cas de besoin, il est possible de prendre rendez-vous avec un élu en dehors des permanences d'ouverture au public : pour cela il suffit de téléphoner directement au 03 80 31 25 20 ou d'envoyer un message électronique à : [mairie.labergementfoigny@orange.fr](mailto:mairie.labergementfoigny@orange.fr)*  
Vous pouvez, en cas d'urgence, joindre le Maire au 06 45 50 05 84

# Mairie de Labergement-Foigney

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, lieu habituel de ses séances, à 18h30 sous la présidence de M. Bernard NAVILLON.

**Étaient présents** : M. Claude BERTHAUT, Mme Rolande CHRETIEN, M. Albert COLARD, M. Laurent HAUCK, M. Yves-Marie KASALA, M. Christian MARTINENT, M. Alain MERCIER, Mme Valérie MOINET, M. Bernard NAVILLON,

**Excusé** : M. Éric ROUSSEL (pouvoir à M. Yves-Marie KASALA)

**Secrétaire de séance** : Mme Rolande CHRETIEN

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 août 2022 est approuvé à l'unanimité.*

### 1 ADMINISTRATION

#### 1.1 Délibération 2022-26 demande de titularisation de l'agent polyvalent des services techniques

Vu la délibération 2018-4 du 31 janvier 2018 portant sur la création d'un emploi permanent d'un agent polyvalent des services techniques à temps non complet,

Vu l'arrêté 8-2018 portant sur la déclaration de la création de l'emploi du 28 février 2018,

Considérant l'expérience de l'agent polyvalent actuellement en poste en tant que contractuel (article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984) depuis le 4 avril 2018,

Le Maire expose aux Membres du Conseil la demande de titularisation de l'agent polyvalent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, 2 contre et 1 abstention :

**DECIDE** de procéder à la stagiairisation de l'agent technique à partir du 1er janvier 2023 en vue de sa titularisation.

#### 1.2 Délibération 2022-27 arrêt des lampadaires à 23h00

Considérant la délibération 2012-37 du 27 juin 2012 votant le principe d'éteindre l'éclairage public à partir de minuit et de le remettre à partir de 5h du matin,

Le Maire propose aux Membres du Conseil, pour des raisons économiques d'éteindre l'éclairage public à partir de 23h00 jusqu'à 5h30 du matin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** d'éteindre l'éclairage public à partir de 23h00 jusqu'à 5h30 du matin

**DECIDE** d'éteindre l'éclairage public du 1er juin 2023 au 15 août 2023 pour une période d'essai d'un an.

#### 1.3 Démission conseillère municipale au 29 août 2022

Mme Pauline GARCIA a quitté la commune de Labergement-Foigney pour s'installer en Champagne-Ardenne en juillet 2022. Elle a démissionné de son poste de conseillère municipale le 29 août 2022.

#### 1.4 Remplacement du miroir au 42 rue de Genlis

Le miroir au 42 rue de Genlis était endommagé et a été remplacé le lundi 12 septembre 2022.

### 2 FINANCES

#### 2.1 Délibération 2022-28 décision modificative emprunt financement des trottoirs rue de Cessy

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'emprunt de 95 000€ à effectuer au Crédit Agricole Champagne Bourgogne et la nécessité de l'intégrer dans le budget 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**DECIDE** d'effectuer les mouvements suivants :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (21) : Installations de voirie	95 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	95 000,00
	95 000,00		95 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>95 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>95 000,00</b>

# Mairie de Labergement-Foigny

## 3 AFFAIRES DIVERSES

### 3.1 Choix définitif du blason de la commune

Voici le blason que le conseil municipal a choisi :



### 3.2 Balayage des rues

Le balayage des rues sera effectué le 21 septembre 2022 par la société PERRBAL de Gevrey-Chambertin.

#### Informations dernière minute :

- Le colombarium du jardin du souvenir doit être installé courant octobre 2022. L'ensemble du jardin sera réaménagé avant la pose du monument.
- Dans le cadre du programme national des ponts ruraux, le pont du Crosne a été inspecté début juillet 2022 par la société Infranéo. Les résultats ont été transmis au CEREMA, établissement public pour la transition écologique et la cohésion des territoires qui doit nous transmettre la synthèse prochainement.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
à 19h30  
Prochain Conseil Municipal : mercredi 12 octobre  
2022

## INFORMATIONS MUNICIPALES septembre 2022

---

Le secrétariat de mairie est ouvert au public, en présence d'un élu :  
**Les lundis de 16h à 19h & les jeudis de 9h à 12h**

*En cas de besoin, il est possible de prendre rendez-vous avec un élu en dehors des permanences d'ouverture au public : pour cela il suffit de téléphoner directement au 03 80 31 25 20 ou d'envoyer un message électronique à : [mairie.labergementfoigny@orange.fr](mailto:mairie.labergementfoigny@orange.fr)*  
Vous pouvez, en cas d'urgence, joindre le Maire au 06 45 50 05 84